



Conseil d'administration du 15 mars 2018

Membres en exercice : 51

Membres présents ou suppléés : 28

Membres ayant donné mandat : 4

Nombre de voix : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20180088

**APPROBATION DES MODIFICATIONS DES SEUILS DE PASSATION DES MARCHES
DU DOCUMENT CADRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 9 mars 2018, s'est réuni le 15 mars 2018 à 9h30, au siège de l'établissement à Florac Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative :

Mme Claire ASSIER, représente M. François BOURNEAU, sous-préfet de Lozère, M. Marc LOCATELLI, représente le Général Pierre CHAVANCY, M. Sébastien FOREST, Mme Monique DUPRE, représente Mme Damienne VERGUIN, M. Xavier CANELLAS, représente M. Xavier GANDON, M. Bruno GOURMAUD, représente Mme Lydia VAUTHIER, M. Alain ARGILIER, M. Jean HANNART, M. Alain JAFFARD, M. André BOUDES, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Pascal BEAURY, M. Christian HUGUET, M. Denis BERTRAND, qui siège aussi en tant que suppléant de Mme Michèle MANOA, Mme Sophie MALIGE, représente Mme Sophie PANTEL, M. Francis COURTES, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, qui représente aussi M. Denis BOUAD, M. Georges ZINSSTAG, M. Denis PIT, M. Lucien AFFORTIT, M. Henri CLEMENT, Mme Line ROUSTAN, M. André THEROND, M. Daniel SEVEN, M. Kisito CENDRIER.

Ayant donné mandat :

Mme Brigitte DONNADIEU a donné mandat à M. Henri COUDERC, Mme Marianne CARBONNIER-BUCKARD a donné mandat à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Gilbert BAGNOL a donné mandat à M. André THEROND, Mme Florence PRATLONG a donné mandat à M. Jean-Pierre ALLIER.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le document de contrôle budgétaire régional du 22 juillet 2016,

Vu la délibération du conseil d'administration n°20170027 du 25 janvier 2017 relatif au document cadre de la commande publique de l'EP PNC,

Vu l'avis NOR : ECOM1734747V relatif aux seuils de procédure publié au JORF du 31 décembre 2017, modifiant les seuils de procédures formalisées à compter du 1^{er} janvier 2018,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve la mise à jour 2018 du document de cadrage relatif à la commande publique au sein de l'établissement public du Parc national des Cévennes ci-après annexé.

La directrice,

Anne LEGILE

Le président du conseil d'administration,

Henri COUDERC



REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A LA COMMANDE PUBLIQUE - CA du 15 MARS 2018

SEUILS (HT)	PUBLICITE	TRAVAUX	FOURNITURES ET SERVICES (1)
A partir de 1 €	Aucune	Procédure "négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Opérations non subdiventées. Pas de mise en concurrence. Commande (2) Opérations subdiventées. Trois devis OBLIGATOIRES (3). Commande (2)	Procédure "négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Expression écrite du besoin, si nécessaire au moyen d'un détail descriptif estimatif, par l'agent au chef de service pour accord Trois devis OBLIGATOIRES (3). Commande (2)
1 000 €	Aucune	Procédure "négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Expression écrite du besoin par l'agent au chef de service pour accord Formalisation par une lettre de consultation, un cahier des charges et un détail descriptif estimatif (4) Trois lettres de consultation MATHIUM pour trois devis OBLIGATOIRES Examen des offres associant le service et le secrétaire général - Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement	Procédure "négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Expression écrite du besoin par l'agent au chef de service pour accord Formalisation par une lettre de consultation, un cahier des charges et un détail descriptif estimatif (4) Trois lettres de consultation MATHIUM pour trois devis OBLIGATOIRES Examen des offres associant le service et le secrétaire général - Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement
10 000 €	Site Internet EP PNC	Procédure "adaptée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif, bordereau des prix, annexes le cas échéant Examen des offres associant le service et le secrétaire général - Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement	Procédure "adaptée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif, bordereau des prix, annexes le cas échéant Commission d'ouverture des plis associant le service, le secrétaire général et la direction Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement Choix du prestataire acte par délibération du Bureau
25 000 €	Site Internet EP PNC PLACE (B) et presse spécialisée si nécessaire	Procédure "adaptée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif, bordereau des prix, annexes le cas échéant Commission d'ouverture des plis associant le service, le secrétaire général et la direction Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement Choix du prestataire acte par délibération du Bureau jusqu'à 200 k€ TTC	Procédure "formalisée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif, bordereau des prix, annexes le cas échéant Commission d'ouverture des plis associant le service, le secrétaire général et la direction Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement Choix du prestataire acte par délibération du Bureau jusqu'à 200 k€ TTC
50 000 €	Site Internet EP PNC BOAMP ou JAL et presse spécialisée si nécessaire	Procédure "adaptée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif, bordereau des prix, annexes le cas échéant Commission d'ouverture des plis associant le service, le secrétaire général et la direction Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement Choix du prestataire acte par délibération du CA et avis préalable du contrôle budgétaire régional à partir de 200 k€ TTC	Procédure "formalisée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif, bordereau des prix, annexes le cas échéant Commission d'ouverture des plis associant le service, le secrétaire général et la direction Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement Choix du prestataire acte par délibération du CA et avis préalable du contrôle budgétaire régional à partir de 200 k€ TTC
A partir de 144 000 €	Site Internet EP PNC PLACE (B) BOAMP et JOUE et presse spécialisée si nécessaire	Procédure "formalisée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif, bordereau des prix, annexes le cas échéant Commission d'ouverture des plis associant le service, le secrétaire général et la direction Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement Choix du prestataire acte par délibération du CA et avis préalable du contrôle budgétaire régional	Procédure "formalisée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif, bordereau des prix, annexes le cas échéant Commission d'ouverture des plis associant le service, le secrétaire général et la direction Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement Choix du prestataire acte par délibération du Bureau jusqu'à 200 k€ TTC Choix du prestataire acte par délibération du CA et avis préalable du contrôle budgétaire régional à partir de 200 k€ TTC
A partir de 6 648 000 €			

(1) Prestations de services : entretien et de réparation, de transports terrestres, de transports aériens (voyages et marchandises), de transport de courrier (terrestre ou air), de télécommunications, franchises (assurances, banques et d'investissement), informatiques et connexes, de recherche-développement, comptables et d'aides, d'études de marché et de sondages, de conseil en gestion et connexes, d'architecture, d'architecture urbaine et d'architecture paysagère, de consultations scientifiques et techniques, d'espace et d'analyses techniques, de publicité, de nettoyage de bâtiments et de gestion de propriétés, de publication et d'impression, de vente et d'enlèvement des ordures, d'assemblage et d'analyse.
 (2) Commande : être acceptée et engagée par le titulaire de la commande, sur le document, il est précisé, "bon pour accord", date, lieu et l'agent au chef de service. Le document de commande est obligatoirement fourni au secrétaire général, accompagné des 3 devis reçus au cours de la consultation.
 (3) Mise en concurrence : prend la forme de devis, de page de catalogue passer ou internet, de page ou livre papier ou internet, de proposition adressée par mail.
 (4) Booklets types fournis par le secrétaire général.
 (5) PLACE : suite-forme de dématérialisation des procédures de marchés de l'Etat - BOAMP - tableau officiel des annonces de marchés publics - JAL - Journal Officiel de l'Union européenne